

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 JUIN 2024

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2024-20 – Affectation des résultats 2023 et Budget supplémentaire 2024

Le résultat comptable de l'exercice 2023 s'élève à 9 388 530,17 € répartis comme suit :

- Excédent de fonctionnement 7 332 349,17 €
- Excédent d'investissement 2 056 181,00 € (hors prise en compte des restes à réaliser)

En tenant compte des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'établit à 25 844 034,58 €.

Le tableau suivant permet de constater la formation des résultats comptables.

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>TOTAL</i>
Recettes de l'année	74 296 571,99 €	21 772 072,98 €	96 068 644,97 €
Dépenses de l'année	66 964 222,82 €	19 715 891,98 €	86 680 114,80 €
Résultat de l'année	7 332 349,17 €	2 056 181,00 €	9 388 530,17 €

Reprise résultat antérieur	18 511 685,41 €	-1 091 962,80 €	17 419 722,61 €
Résultat total	25 844 034,58 €	964 218,20 €	26 808 252,78 €
RAR recettes		11 176 640,86 €	11 176 640,86 €
RAR dépenses		2 264 656,61 €	2 264 656,61 €
Résultats RAR		8 911 984,25 €	8 911 984,25 €
Résultat final après RAR	25 844 034,58 €	9 876 202,45 €	35 720 237,03 €
<i>dont affectation</i>			
<i>dont report à nouveau</i>	25 844 034,58 €		

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reporter au Budget Supplémentaire 2024 ces excédents.

Ainsi, le résultat total à reprendre et reporter en 2024 en section de fonctionnement s'établit à 25 844 034,58 € et celui à reporter en section d'investissement est de 964 218,20 €.

Le Budget primitif 2024, élaboré dans l'esprit des orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat le 17 octobre 2023 tient compte des éléments précédemment soumis à l'approbation du Comité Syndical :

- Tableau des effectifs
 - Prix unitaires HT pour la zone A et pour la zone B
 - AP/CP
 - L'affectation du résultat 2023
- Les modifications suivantes sont apportées au Budget Primitif 2024 :
- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est inscrit à la ligne budgétaire R 001 (excédent)
 - La reprise des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2023) ne nécessite pas de besoin de financement
 - Le résultat de la section de fonctionnement reporté, excédentaire, est viré en partie à la section d'investissement après avoir permis de réajuster les crédits en section de fonctionnement

Le tableau suivant permet de retracer les modifications apportées au Budget Primitif tout en faisant apparaître le respect de la règle de l'équilibre pour chaque section.

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20240613-D2024-20-1-DE Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024

SYNDICAT MIXTE DECOSET - BUDGET	BS - DM n°1 exercice 2024
--	----------------------------------

<i>Designation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
FONCTIONNEMENT		
Compte 60632	10 000,00 €	
Compte 6156	20 000,00 €	
Compte 6518	20 000,00 €	
Compte 6542	10 361,05 €	
Compte 6815	29 914,00 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		25 844 034,58 €
D 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 753 759,53 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	25 844 034,58 €	25 844 034,58 €
INVESTISSEMENT		
R 021 - VIREMENT DEPUIS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 753 759,53 €
R 001 - SOLDE D EXECUTION		964 218,20 €
Compte 15182		29 914,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		- 51 858 875,98 €
Report des restes à réaliser	2 264 656,61 €	11 176 640,86 €
OPERATION 12 - DECHETERIES RESEAU HISTORIQUE - C/2111	195 000,00 €	
OPERATION 13 - SETMI RENOVATION	- 4 350 000,00 €	
OPERATION 23 - DECHETERIE NORD	- 400 000,00 €	
OPERATION 24 - HALL 9	846 000,00 €	
OPERATION 27 - CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	- 10 000 000,00 €	
OPERATION 28 - TRAVAUX LOCAUX DECOSET	50 000,00 €	
OPERATION 29 - BASE DE DONNEES	10 000,00 €	
OPERATION 3105 - AGRANDISSEMENT LABEGE	- 200 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-20-1-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

OPERATION 3501 - DATURAS DECHETERIE PROFESSIONNELLE - C/2317	-	2 000 000,00 €	
OPERATION 3101 - AGRANDISSEMENT DECHETERIE CORNEBARRIEU - C/2031	-	250 000,00 €	
CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations			100 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	-	13 834 343,39 €	- 13 834 343,39 €

Sur la section de fonctionnement, il convient d'ajouter 50 000 € de crédits (comptes 60632 ; 6156 ; 6518) pour les besoins informatiques du Syndicat qui grandissent avec la structuration des effectifs (nouveaux recrutements), le renouvellement des matériels obsolètes, et la mise en place de nouveaux logiciels métiers et données avec les abonnements et maintenances qui vont de pair.

Par ailleurs, il convient d'ajouter des crédits pour admettre en créances éteintes des clients de la déchèterie professionnelle dont la société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire (compte 6542).

Enfin, il convient d'ajuster les crédits prévus au Budget primitif (compte 6815) pour la constitution d'une provision pour le paiement des Comptes épargne temps (CET) des agents du syndicat.

Sur la section d'investissement, il convient d'abord de diminuer les crédits sur les opérations qui se décalent dans le temps à cause de difficultés techniques et administratives (opérations 3101, 3501, 3105, 23) et de réajuster les crédits de paiement des autorisations de programmes pour être au plus proche de la réalité d'exécution des travaux en cours (opérations 13 et 27). Il convient ensuite d'ajouter des crédits pour les travaux d'aménagement des locaux du siège administratif suite aux nouveaux recrutements (opération 28), pour l'attribution du futur marché « base de données » (opération 29), pour l'attribution du marché de réhabilitation du Hall 9 (opération 24) et pour l'acquisitions de fonciers (opération 12). En effet sur cette dernière opération, il convient d'ajouter 165 000 € pour l'achat du terrain de la déchèterie de Verfeil et 30 000 € pour l'achat d'un terrain à Grenade.

Vu le CGCT notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat ;

Vu la délibération n° D2023-72 du 14 décembre 2023 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant que l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires nécessite l'établissement d'un Budget Supplémentaire ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au Budget Supplémentaire 2024 les excédents apparaissant au Compte Administratif de 2023 de la manière suivante :

Report de l'excédent d'investissement	compte R 001	964 218,20 €
Couverture du besoin de financement des restes à réaliser	compte R 1068	- €
Résultat reporté de fonctionnement	compte R 002	
25 844 034,58 €		

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-20-1-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

- **ADOPTÉ** le Budget Supplémentaire de 2024 équilibré en recettes et dépenses comme précisé ci-avant :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses	<u>110 409 012,58 € HT</u>
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses	<u>90 789 386,61 € HT</u>
Total du Budget équilibrée en recettes et dépenses	<u>201 198 399,19 € HT</u>

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	18	38
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	18	38

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-20-1-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-20-1-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024